

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2021_ 0052

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 26 MARS 2021,
L'an deux mille vingt et un, le vingt six mars, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 25 mars 2021, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, Centre omnisport municipal (Cosom), sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme SAKHO-CAMARA, Mme VICTOR-LEROCH, Mme NATALE, M. TRIEU, M. BRICOGNE, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, M. BOUTET, M. CHAVANCE, Mme RENIER, M. KONTE.

EXCUSÉ :

Mme PERUGIEN, M. DRAME.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme ROTOMBE, qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC. Mme NEDJARI, qui a donné pouvoir à M. TIENG. Mme VISKOVIC, qui a donné pouvoir à M. BEGUE. Mme SAFI, qui a donné pouvoir à M. ROSENMANN.

Le point concernant la modification des délégués de la Commune à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville a été retiré de l'ordre du jour en raison de la compétence de la Communauté d'agglomération sur ce sujet.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. TATI

**4) DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE POUR ERREUR MATÉRIELLE NON
SUBSTANTIELLE DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL2021_0021 PORTANT ADOPTION
DU BUDGET PRIMITIF 2021**

suite DEL2021_0052

délibération rectificative pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n° del2021_0021 portant adoption du budget primitif 2021 (2)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le rapport d'orientation budgétaire 2021,

VU la délibération n° DEL2020_0216 du Conseil municipal du 18 décembre 2020, prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021,

VU la proposition de budget primitif 2021 de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° DEL2021_0021 du Conseil municipal du 29 janvier 2021 portant adoption du budget primitif 2021,

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle du délibéré de la délibération susvisée exprimant les montants de vote du budget sans centime alors que la maquette budgétaire annexée et présentée est arrêtée au centime,

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2021 s'équilibre, pour chacune des sections, en recettes et en dépenses comme il suit :

Budget primitif 2021

		DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Crédits votés au titre du présent budget		24 407 132,28 €	24 407 132,28 €
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2020 reporté		-
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 407 132,28 €	24 407 132,28 €
INVESTISSEMENT			
Crédits votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		6 282 421,00 €	6 282 421,00 €
Reports	Restes à réaliser 2020	-	-
Reports	001 Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement reporté	-	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 282 421,00 €	6 282 421,00 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2021		30 689 553,28 €	30 689 553,28 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des finances du 15 mars 2021,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCHNIAK, 5e Adjoint au Maire,

suite DEL2021_ 0052

délibération rectificative pour erreur matérielle non substantielle de la délibération n° del2021_0021 portant adoption du budget primitif 2021 (3)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ,
 (28 VOTES POUR, 3 VOTES CONTRE, 0 ABSTENTION)**

CONSTATE l'erreur matérielle non substantielle intervenue sur les montants de vote du budget dans la délibération n° DEL2021_0021 portant adoption du budget primitif 2021.

RECTIFIE en conséquence les montants comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT			
Crédits votés au titre du présent budget		24 407 132,28 €	24 407 132,28 €
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2020 reporté	-	-
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 407 132,28 €	24 407 132,28 €
INVESTISSEMENT			
Crédits votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		6 282 421,00 €	6 282 421,00 €
Reports	Restes à réaliser 2020	-	-
Reports	001 Solde d'exécution 2020 de la section d'investissement reporté	-	-
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		6 282 421,00 €	6 282 421,00 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2021		30 689 553,28 €	30 689 553,28 €

PRECISE que le reste de la délibération reste inchangé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



Mathieu VISKOVIC

Publié au RAA le 01 AVR. 2021